

**OCBM de Liège - Verviers du 12 septembre 2024**  
**Point 1 : Redéploiement de la zone Liège Sud-Est**

**Rétroactes :**

Pour rappel, lors de l'Organe de Consultation des Bassins de Mobilité du 25 janvier 2024, l'AOT a présenté le futur réseau cible de la zone de Liège Sud-Est. L'organe avait rendu l'avis suivant :

L'Organe émet un avis favorable sur le réseau cible proposé par l'AOT (détaillé dans les fiches par liaison en annexe) avec les points d'attention suivants :

- Régler la question du devenir de l'offre sur les lignes 31 et 33 et de la desserte de Chèvremont, en clarifiant le lieu de rabattement des liaisons sur le futur Busway du côté de Chênée/Ourthe pour une intermodalité fluide ;
- Recaractériser la ligne 65 en liaison structurante principale et adopter une amplitude horaire correspondant à l'offre actuelle ;
- Etudier la possibilité de l'augmentation de l'amplitude horaire de la liaison « Ninane-Liège » le dimanche ;
- Clarifier la question des mobipôles sur la zone ;
- Etudier la desserte de la commune de Chaudfontaine avec la E69 ;
- Etudier les priorités de correspondances sur la liaison « Sart-Tilman – Chaudfontaine ».

Entre temps, plusieurs réunions ont été organisées avec les communes concernées et le TEC afin d'identifier les meilleures options pour répondre aux points d'attention précités.

En outre, depuis le dernier OCBM, le processus de redéploiement a quelque peu évolué. Par exemple, la distinction entre ligne principale et secondaire n'est plus opérée. Désormais, l'AOT précise les liaisons « à enjeux régionaux » reliant les polarités définies dans le SDT puis définit une enveloppe globale pour les besoins locaux tels que la desserte scolaire.

Ces adaptations sont décrites de manière plus détaillée dans le Schéma intermodal de mobilité de la zone (annexe au document préparatoire : page 5 à 8). Elles relèvent avant tout de la classification et sont sans réelles conséquences sur le réseau qui avait été présenté en mai 2024.

Ce nouveau processus et la clarification des points d'attention énoncés lors de la précédente réunion de l'organe expliquent pourquoi le réseau est soumis à un nouvel avis de l'Organe.

## Proposition d'avis de l'organe

L'Organe émet un avis favorable sur le Schéma intermodal de la zone Liège Sud Est et invite le TEC à poursuivre son travail d'opérationnalisation du réseau cible et à présenter, pour information, lors du prochain OCBM le scénario préférentiel d'évolution du réseau, ceci dans la perspective d'une mise en service en 2027.

### Ce réseau-cible :

- Intègre la mise en service des Busway
- prend en compte le réseau et l'offre ferroviaire existant qui assurent à la fois la desserte d'une partie de la zone et connecte celle-ci à Liège, à Verviers et au Luxembourg.
- intègre la ligne existante E69 (Liège – Bastogne – Arlon) comme « élément fixe »
- suggère de maintenir provisoirement en l'état les lignes E20, 14/1, 30, 58, 90, 92, 93, 97, 106, 188, 362 dès lors qu'elles sont notamment liées au redéploiement des zones voisines
- plus globalement, ne présage pas des besoins de liaisons intercommunales des zones adjacentes non encore étudiées ;
- propose la création de 14 liaisons à enjeux régionaux
- Identifie une série d'enjeux locaux à prendre en considération lors de la traduction du schéma par le TEC en réseau de ligne